



« Rien ne justifie la violence » La RATP lance une grande campagne pour lutter contre les agressions envers ses agents

Vendredi 12 avril 2024

A partir du 12 avril, une campagne anti-agression est déployée sur l'ensemble du réseau RATP opéré pour Île-de-France Mobilités. La RATP souhaite sensibiliser les usagers aux agressions, injustifiables, dont sont victimes ses agents durant leur mission de service public. 11 200 affiches et 5 000 stickers dénonçant ces pratiques et rappelant les sanctions pénales encourues seront affichés dans les bus et les stations. Cette campagne s'inscrit dans un dispositif global de prévention et de lutte contre les agressions mis en place au sein du Groupe. La sécurité des agents de la RATP dans l'exercice de leur fonction est une priorité absolue.

La RATP souhaite sensibiliser les voyageurs aux agressions trop récurrentes envers ses agents

Ce 12 avril, la RATP déploie sur l'ensemble de son réseau de transports, opéré pour Île-de-France Mobilités, une grande campagne contre les trop nombreuses agressions envers ses agents durant leur mission de service public. En 2023, plus de 1 200 agressions ont été recensées, essentiellement sur des machinistes, des agents de station ainsi que des agents de contrôles et agents du GPSR. Celles-ci peuvent prendre la forme d'insultes, de menaces, de crachats ou encore d'agressions physiques. Face à ces chiffres, la RATP se montre solidaire avec ses agents et sensibilise les voyageurs à ces agressions inacceptables. Le Groupe déploie donc une campagne sur l'ensemble du réseau, sous la forme de stickers (5 000) et d'affiches (11 200) afin d'interpeller les usagers.

A travers cette campagne, la RATP souhaite susciter une véritable prise de conscience chez ses voyageurs : être pressé, de mauvaise humeur, fatigué ou encore avoir subi des perturbations sur son trajet, **rien ne justifie jamais la violence, particulièrement envers les agents** qui assurent au quotidien et peu importe les circonstances, une mission de service public auprès des voyageurs. Les agressions verbales ou physiques caractérisent systématiquement des délits, passibles de peines allant jusqu'à 150 000€ d'amende et 10 ans d'emprisonnement.

Un dispositif global anti-agression est mis en place au sein du Groupe

Cette campagne s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de réduction des agressions. Afin de protéger au mieux ses agents et de leur permettre d'exercer en toute sécurité leur métier, la RATP a mis en place un dispositif anti-agression complet.

Concrètement, différents outils sont déployés au sein de l'entreprise afin d'accompagner au mieux les agents, que ce soit en matière de prévention et de protection, ou, à la suite d'une agression lorsqu'elle a malheureusement eu lieu.

En matière de prévention, des modules de formation sont déployés pour permettre aux salariés d'identifier et de désamorcer les conflits lors de leur formation initiale. Au titre de la protection, les agents de gares et stations sont équipés d'une alarme dans leur comptoir qu'ils peuvent déclencher en cas de besoin. Les machinistes receveurs sont quant à eux dotés d'une alarme discrète, d'une vitre anti-agression ou encore de caméras embarquées.

Le Groupe dispose également de plus de 50 000 caméras de vidéoprotection sur l'ensemble du réseau, à bord des matériels roulants, sur les quais et dans les couloirs.

Sur le terrain, les plus de 1 000 agents GPSR, dont la mission est d'assurer la sécurité des agents et des voyageurs, sont équipés de caméras piétons (son utilisation est encadrée et doit être signalée). Certains agents de contrôle sur le réseau ferré et de surface (métro, RER, bus, tramway) en sont également dotés. Lorsqu'une agression est déplorée, ces enregistrements sont particulièrement précieux dans le cadre de l'enquête pénale afin de mettre en évidence les circonstances de l'agression.

La RATP incite systématiquement ses agents à déposer plainte

L'entreprise se veut intransigeante sur le sujet et incite systématiquement ses agents à déposer plainte en cas d'agression.

Pour soutenir les agents victimes d'agression, un accompagnement médical par la médecine du travail et une aide psychologique via l'Institut d'Accompagnement Psychologique et de Ressources (IAPR) sont proposés. En 2023, près de 1 300 agents ont été accompagnés par l'IAPR avec, en moyenne, 6 séances de soutien psychologique.

Une permanence juridique, fonctionnant 24h/24, 7j/7, accessible aux agents a également été mise en place. Une assistance juridique est également systématiquement proposée pour accompagner les agents à tous les stades de la procédure.



Contact presse

01 58 78 37 37

servicedepresse@ratp.fr

Service de presse RATP

servicedepresse@ratp.fr - 01 58 78 37 37